





Distr. générale 15 décembre 1998 Français Original: arabe

Cinquante-troisième session

Point 119 de l'ordre du jour

Gestion des ressources humaines

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Tammam Sulaiman (République arabe syrienne)

I. Introduction

- 1. À sa 3e séance plénière, le 15 septembre 1998, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-troisième session la question intitulée «Gestion des ressources humaines» et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
- 2. La Cinquième Commission a examiné ce point à ses 3e, 5e, 8e, 14e, 22e, 24e, 26e, 28e, 29e, 37e, 38e, 40e et 43e séances, les 5, 7, 15 et 28 octobre, les 9, 11, 13, 16, 18 et 30 novembre et les 1er, 7 et 14 décembre 1998. Les déclarations et observations faites lors de l'examen de ce point par la Commission sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (A/C.5/53/SR.3, 5, 8, 14, 22, 24, 26, 28, 29, 37, 38, 40 et 43).
- 3. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants :
- a) Rapport du Secrétaire général sur le suivi du comportement professionnel (A/53/266);
 - b) Rapport du Secrétaire général sur la gestion des ressources humaines (A/53/342);
- c) Rapport du Secrétaire général sur la composition du Secrétariat (A/53/375 et Corr.1 et 2);
- d) Rapport du Secrétaire général sur des principes directeurs détaillés pour l'emploi de consultants (A/53/385);
- e) Rapport du Secrétaire général sur la réforme de la gestion des ressources humaines (A/53/414);
- f) Rapport du Secrétaire général sur le respect des privilèges et immunités des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et

organismes apparentés : sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel de l'Organisation des Nations Unies (A/53/501);

- g) Rapport du Secrétaire général sur des modifications du Règlement du personnel (A/53/502 et Add.1);
 - h) Rapport du Secrétaire général sur l'emploi de retraités (A/53/526 et Add.1);
 - i) Rapport du Secrétaire général sur les consultants et vacataires (A/53/548);
- j) Rapport présenté par le Secrétaire général au nom des membres du Comité administratif de coordination et avec leur approbation, concernant le respect des privilèges et immunités des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et organismes apparentés (A/C.5/52/2);
- k) Rapports du Secrétaire général sur le personnel fourni à titre gracieux par des gouvernements et d'autres entités (A/C.5/52/54/Rev.1 et A/C.5/52/56);
- 1) Rapport du Secrétaire général sur la liste du personnel du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/53/L.3);
- m) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit de l'emploi de consultants (A/52/814);
- n) Note du Secrétaire général sur les postes vacants au Secrétariat réservés aux candidats internes (A/53/237);
- o) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit relatif à l'emploi de retraités (A/53/462);
- p) Note du Secrétaire général transmettant les vues des représentants du personnel du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/53/34 et Corr.1);
- q) Rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/53/417 et A/53/691).
- 4. À la 14e séance, le 28 octobre, le Secrétaire général a présenté son rapport sur la réforme de la gestion des ressources humaines.
- 5. À la 22e séance, le 9 novembre, la Sous-Secrétaire générale à la gestion des ressources humaines a présenté les rapports du Secrétaire général.

II. Examen du projet de décision A/C.5/53/L.26

- 6. À la 43e séance, le 14 décembre, le représentant de l'*Australie*, Vice-Président de la Commission et coordonnateur des consultations officieuses sur la question, a présenté un projet de décision intitulé «Gestion des ressources humaines» (A/C.5/53/L.26).
- 7. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/53/L.26 sans le mettre aux voix (voir par. 9).
- 8. Après l'adoption du projet de décision, les représentants de l'Autriche (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), de la Pologne, de l'Indonésie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Japon et de l'Inde, ont fait des déclarations pour expliquer leur position.

III. Recommandations de la Cinquième Commission

9. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

Gestion des ressources humaines

L'Assemblée générale:

- a) *Décide* de reporter à la première partie de la reprise de sa cinquante-troisième session l'examen de la question intitulée «Gestion des ressources humaines»;
- b) Prie le Secrétaire général de maintenir temporairement les procédures régissant l'examen des candidatures à des postes vacants du Secrétariat réservés à des candidats internes jusqu'à ce qu'elle adopte une résolution sur la gestion des ressources humaines, y compris la question desdits postes, au cours de la première partie de la reprise de sa cinquante-troisième session;
- c) *Prie* le Secrétaire général de différer la promulgation des modifications du Règlement du personnel proposées dans son rapport¹, en attendant qu'elle les examine à la première partie de la reprise de sa cinquante-troisième session.

¹ A/53/502 et Add.1.